



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pensions des invalides

Question écrite n° 44521

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur les inquietudes des officiers en retraite concernant les pensions militaires d'invalidite. Il semblerait que des mesures restrictives soient prevues dans le budget 1997 et qu'il soit question de proceder a une amputation de ces pensions. Cette diminution ne s'appliquerait pas seulement aux beneficiaires futurs, mais aussi a tous les beneficiaires actuels. Cette mesure frapperait les commandants et les militaires d'un grade plus eleve qui verraient leur pension diminuer, selon les cas, de 10 a 35 %. Il lui demande de bien vouloir prendre toutes mesures utiles afin d'apaiser les craintes de ceux qui ont combattu pour la nation et qui aspirent a une juste reconnaissance.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1997 relatives aux pensions militaires d'invalidite versees au taux du grade et a la limitation de la majoration qui est envisagee. Depuis le depot du projet de loi de finances, les inconvenients presentes par cette mesure et les arguments mis en avant, dont certains ne manquent pas de valeur, ont ete portes a la connaissance du ministre delegue. Aussi, en vue de son examen par le Parlement, c'est-a-dire lors du debat sur le budget des anciens combattants tres prochainement, les services etudient, en concertation avec ceux des ministeres de la defense et du budget, les aménagements qu'il conviendrait d'apporter au dispositif envisage afin de concilier les exigences budgetaires et les interets des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44521

Rubrique : Pensions militaires d'invalidite

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5602

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6158